



21 MARS 2005

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 21 MARS 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 21 MARS 2005 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-03-121 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2005

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2005-03-122 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 MARS 2005

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21 MARS 2005

2005-03-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 MARS 2005

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2005-03-124 4.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : COTISATION ANNUELLE, DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

2005-03-125 4.2 LES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS 2005 : INSCRIPTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DONALD DEMERS

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

2005-03-126 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-10-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-234, A02-235, R04-465 DE MÊME QU'UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT, DE FAÇON À EXIGER DANS LA ZONE A02-235 UN FRONTAGE MINIMUM DE 100 M POUR LES TERRAINS ADJACENTS AU CHEMIN DE GASPÉ »

2005-03-127 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 897-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN SOMME DE **SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (782 808 \$)** RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE PAVAGE DE NOUVELLES RUES ET À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE EXISTANTES »

2005-03-128 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 898-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE **DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS (231 800 \$)** AFIN D'ACQUÉRIR UNE CAMIONNETTE, DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE, APPEL D'OFFRES TRV-02-2005 » ET D'ACQUÉRIR UN CAMION DIX ROUES AVEC BENNE ET BENNE SUPPLÉMENTAIRE »

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

2005-03-129 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE

21 MARS 2005

2005-03-130 7.2.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE

7.3 URBANISME

2005-03-131 7.3.1 REPORT DE LA SUBVENTION PROMISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE

2005-03-132 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA SUPERFICIE MINIMUM D'UNE PARTIE DU LOT 688 DU CADASTRE DE FARNHAM, RUE DE BEDFORD

2005-03-133 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 679, RUE SHEFFORD, LOT 184 DU CADASTRE DE BROMONT

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

2005-03-134 8.1 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

2005-03-135 8.2 GRANDS PRIX DU TOURISME DES JARDINS DES CANTONS-DE-L'EST : FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX RÉCIPENDAIRES BROMONTOIS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M. 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 MARS 2005

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2005-03-136 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

21 MARS 2005

2005-03-121

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 21 mars 2005 en ajoutant les sujets suivants :

- 8.1 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
- 8.2 GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS DES CANTONS-DE-L'EST : FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX RÉCIPENDAIRES BROMONTOIS

ADOPTÉ

2005-03-122

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 7 MARS 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel qu rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 7 mars 2005.

ADOPTÉ

N. M.

Madame **PAULINE QUINLAN**, quitte son siège après avoir divulgué ses intérêts financiers possibles dans le prochain sujet. Monsieur le maire suppléant, **RÉAL BRUNELLE**, préside l'assemblée.

21 MARS 2005

2005–03–123

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
15 MARS 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mars 2005.

ADOPTÉ

N. M.

Madame PAULINE QUINLAN, réintègre son siège et préside l'assemblée.

2005–03–124

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : COTISATION
ANNUELLE, DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **SIX CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (633,69 \$)** à la Fédération canadienne des municipalités, somme représentant la cotisation annuelle de la Ville de Bromont, 2005-2006.

ADOPTÉ

2005–03–125

**LES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS 2005 :
INSCRIPTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DONALD DEMERS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

21 MARS 2005

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne à payer la somme de **CENT TRENTE DOLLARS (130,00 \$)** à Tourisme des Cantons-de-l'Est, somme représentant l'inscription de deux personnes aux Grands prix du tourisme québécois 2005.

ADOPTÉ

N. M.

Madame **PAULINE QUINLAN**, quitte son siège après avoir divulgué ses intérêts financiers possibles dans le prochain sujet. Monsieur le maire suppléant, **RÉAL BRUNELLE**, préside l'assemblée.

2005-03-126

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-10-2005 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, ET VISANT LA
MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES
AUX ZONES R02-234, A02-235, R04-465 DE MÊME QU'UNE
DISPOSITION DU RÈGLEMENT, DE FAÇON À EXIGER DANS LA
ZONE A02-235 UN FRONTAGE MINIMUM DE 100 M POUR LES
TERRAINS ADJACENTS AU CHEMIN DE GASPÉ »**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-034, dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement, lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU QU'aucun citoyen n'a demandé la tenue d'un registre ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 876-10-2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-234, A02-235, R04-465 DE MÊME QU'UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT, DE FAÇON À EXIGER DANS LA ZONE A02-235 UN FRONTAGE MINIMUM DE 100 M POUR LES TERRAINS ADJACENTS AU CHEMIN DE GASPÉ »

ADOPTÉ

21 MARS 2005

N. M.

Madame PAULINE QUINLAN, réintègre son siège et préside l'assemblée.

2005-03-127

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 897-2005 INTITULÉ
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT
QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS
(782 808 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE PAVAGE DE
NOUVELLES RUES ET À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE
EXISTANTES »**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-03-099, dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 897-2005 intitulé
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT QUATRE-
VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (782 808 \$)
RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE PAVAGE DE NOUVELLES RUES
ET À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE EXISTANTES »

ADOPTÉ

2005-03-128

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 898-2005
INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX
CENT TRENTE ET UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS (231 800 \$)
AFIN D'ACQUÉRIR UNE CAMIONNETTE, DEUX ROUES
MOTRICES, CABINE ALLONGÉE, APPEL D'OFFRES TRV-02-2005 ET
D'ACQUÉRIR UN CAMION DIX ROUES AVEC BENNE ET BENNE
SUPPLÉMENTAIRE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

21 MARS 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 898-2005 INTITULÉ
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT TRENTE
ET UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS (231 800 \$) AFIN D'ACQUÉRIR
UNE CAMIONNETTE, DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE,
APPEL D'OFFRES TRV-02-2005 ET D'ACQUÉRIR UN CAMION DIX
ROUES AVEC BENNE ET BENNE SUPPLÉMENTAIRE »

ADOPTÉ

2005-03-129

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN CAMION 10
ROUES AVEC BENNE**

ATTENDU QU'à la ouverture des soumissions le 8 février 2005 à 14h00 les
soumissions suivantes ont été reçues;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	Note
Rainville Automobile inc.	119 013,08 \$	Non-conforme
Camion B.L. Freightliner enr	121 416,94 \$	Conforme
Pièces de Camion R. Nadeau inc.	123 493,14 \$	Conforme

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'un camion de marque Freightliner, année
2005 modèle M2106, au plus bas soumissionnaire conforme soit Camion B.L.
Freightliner enr., pour la somme de **CENT VINGT-UN MILLE QUATRE
CENT SEIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT QUATORZE CENTS
(121 416,94\$)**, montant incluant les taxes.

QUE la dite adjudication soit conditionnelle à l'approbation du règlement
d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et du sport et du loisir;

QUE la ville de Bromont s'engage à retourner le cautionnement de soumission
des soumissionnaires non retenus dès l'acceptation de la recommandation.

ADOPTÉ

21 MARS 2005

2005-03-130

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE
CAMIONNETTE**

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, le 1^{er} février 2005, à 10h00, les soumissions suivantes ont été reçues;

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	Note
Deragon Ford Lincoln	39 936,68 \$	Conforme
Formule Ford	39 768,65 \$	Conforme
Ostiguy Ford inc.	40 091,96 \$	Conforme

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'une camionnette de marque Ford, année 2005 modèle F250, au plus bas soumissionnaire conforme soit Formule Ford, pour la somme de **TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT DOLLARS ET SOIXANTE CINQ CENTS (39 768,65 \$)**, montant incluant les taxes.

QUE la dites adjudication soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et du sport et du loisir.

ADOPTÉ

2005-03-131

**REPORT DE LA SUBVENTION PROMISE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA
ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une promesse de subvention dans le cadre de l'aménagement de la route verte entre l'Estriade et Sutton et ce, sur le territoire de Bromont ;

ATTENDU QUE, durant l'année 2004, des travaux d'aménagement du tunnel ont été réalisés à l'automne et que les autres travaux visés par la demande de subvention n'ont pas été réalisés ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

21 MARS 2005

DE demander au ministère des Transports de reporter la subvention promise dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de la Route verte pour les années 2005 et subséquente de façon à permettre à la ville de continuer la réalisation des aménagements requis pour assurer l'aménagement de ce lien cyclable stratégique.

ADOPTÉ

2005-03-132

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA
SUPERFICIE MINIMUM D'UNE PARTIE DU LOT 688 DU CADASTRE
DE FARNHAM, RUE DE BEDFORD**

ATTENDU l'avis publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 26 février 2005 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure, relativement à la création d'un lot avec frontage de 50,47 mètres, une profondeur de 60 mètres et une superficie de 3 028,2 mètres carrés, au lieu d'un frontage minimum de 150 mètres, d'une profondeur minimale de 200 mètres et d'une superficie minimale, partie de lot 688, cadastre du Canton de Farnham, rue de Bedford.

ADOPTÉ

2005-03-133

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À
L'AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 689, RUE
SHEFFORD, LOT 184 DU CADASTRE DE BROMONT**

ATTENDU l'avis publié dans l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 26 février 2005 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

21 MARS 2005

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure concernant l'agrandissement de l'immeuble situé au 679, rue Shefford, lot 184 du cadastre de Bromont, avec un retrait de moins de 7,50 mètres de la façade existante et un retrait de moins de 15 mètres de la ligne de rue.

ADOPTÉ

2005-03-134

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutien et supporte les organismes, promoteurs d'événements ;

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) procède à l'analyse des demandes de ces organismes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement des contributions financières inscrites au tableau ci dessous et d'accorder au directeur du SLCVC le pouvoir de signer des conventions de partenariat avec chacun des organismes cités et de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

Organismes	Événements	Dates	2005	Autres services
Fête Internationale du Chocolat	Fête du Chocolat de Bromont	21 au 23 28 au 29 mai	10,000 \$	- Aréna - Divers matériels
Association Équestre Centaure	Concours d'attelage CAN-AM	20 au 22 mai	12 000 \$	- Affichage autoroutier - Travaux de nivelage
	Concours complet	en juin		
	International Bromont	20 au 24 et 27 au 31 juillet		
Pompiers volontaires	Souper de homards	4 juin	Analyse distincte	- Aréna
Beaux Dimanches de	Beaux Dimanches	26 juin au 21 août	3,500 \$	- Aréna (en cas de pluie)

ADOPTÉ	Bromont				- Parc John-Savage - Hommes d'entretien
	Société Bromont en Art	Symposium Bromont en Art	19 au 21 août	6 000 \$	- Parc John-Savage - Aréna (chambres) - Divers matériel
	Évènements Masters Mondiaux			Nouvelle demande exigée	- Affichage autoroutier - Divers matériel
GRANDS PRIX DU TOURISME DES JARDINS DES CANTONS-DE-L'EST : FÉLICIATIONS	Club sportif de Bromont	Club de Vélo de Montagne Bromont		1,500 \$	- Centre communautaire (salle occasionnelle)
	Club horticole de Bromont	Activités diverses		Analyse distincte	- Centre communautaire (bureau) - Soutien administratif
	Club de ski	Jeux du Québec		5 000 \$	
	Club de ski	Opérations régulières		1 000 \$	
	Imagine Bromont			0	

CITATIONS ADRESSÉES AUX RÉCIPIENDAIRES BROMONTOIS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, dans le cadre de la remise des prix, lors de la tenue de la 20^e édition des Grands prix du tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est, le Conseil municipal tient à féliciter Ski Bromont.com pour avoir reçu les honneurs dans la catégorie plein air et aventure, Monsieur Charles Désourdy pour avoir obtenu le prix de la personnalité touristique de l'année et le Château Bromont, lauréat dans la catégorie hébergement de 150 chambres ou plus.

ADOPTÉ

21 MARS 2005

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
 LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
 YAMASKA TENUE LE 10 MARS 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stern demande des information sur le règlement de changement de zonage touchant le parc industriel.

2005-03-136

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER